



## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2018**

### **1 AFFAIRES AGRICOLES –PACAGE DES PRAIRIES COMMUNALES 2018 – CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE**

Comme chaque année, de septembre à novembre, les prairies communales seront ouvertes au pacage des animaux. Le conseil municipal a maintenu le tarif fixé à 11 € par bête du droit de place et à 10.50 € les frais de gardiennage. Un gardien sera par ailleurs embauché pour ce service sur un poste d’adjoint technique, contractuel à temps non complet. L’ouverture des prairies est prévue le 6 septembre 2018.

### **2 CONTRAT AVEC LE CABINET ROME POUR LA MAITRISE D’ŒUVRE DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION PARTIELLE DE LA MAIRIE ET POUR LA RENOVATION DES FACADES OUEST/NORD**

Un contrat de maîtrise d’œuvre a été adopté avec le cabinet Rome architectes afin de leur confier les la maîtrise d’œuvre des futurs travaux de restructuration partielle de la mairie et de rénovation des façades ouest et nord. Le taux d’honoraire retenu est de 9,78 % des travaux.

### **3 DELIBERATION FIXANT LE PLAFOND DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)**

Dans le cadre de la mise en place réglementaire du Compte Personnel de formation accordé à l’ensemble des agents, le conseil municipal a fixé à 500 € le montant qui sera accordé à chaque agent et par an pour se former au titre de ce compte.

### **4 APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D’UNE SUBVENTION A LA COMMUNE DE TIERCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D’ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL (2017/2018)**

Une convention a été adoptée avec la CCALS afin de recevoir le montant de la subvention accordée par le Département à la CCALS au titre de la Convention d’Animation et de Développement Culturel pour les actions réalisés sur la commune au titre de cette politique. Il s’agit d’une somme de 2000 € à laquelle la CCALS ajoute le même montant.

Les actions visées par cette aide correspondent à la programmation dédiée au jeune public.

### **5 OCTROI D’UNE SUBVENTION AUX AESCA**

Comme chaque année, une somme de 4 900€ inscrite au budget et destinée à financer les AESCA (Activités Extra-Scolaires, Culturelles et Associatives) dispensées aux enfants scolarisés sur Tiercé a été répartie entre les différentes associations qui accueillent les élèves.

### **6 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE TIERCE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ANJOU LOIR ET SARTHE**

Une convention a été adoptée avec la CCALS afin de permettre la mise à disposition de la commune d’un agent communautaire.